



Candidature LEADER Occitanie 2023-2027 du GAL Cœur d'Hérault

28 Octobre 2022



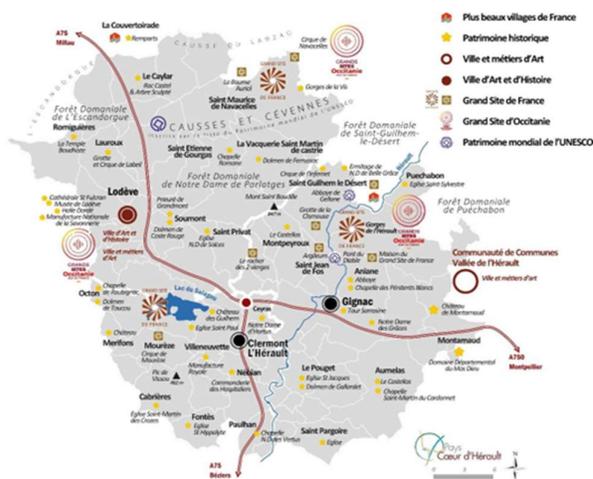
Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Le Cœur d'Hérault, un territoire dynamique...

Situé au centre nord du département de l'Hérault, limitrophe avec l'Aveyron et le Gard, le Cœur d'Hérault présente **une partie montagneuse et très rurale**, marquée par un paysage relevant des contreforts du Larzac et des causses, des reliefs aux alentours du Salagou, de l'Escandorgue ou encore du massif de la Taillade, ponctués par divers sommets (St Baudille, Pic du Vissou...) et, au Sud et à l'Est, **un faciès plus ouvert sous forme de vallées à dominante viticole**, concentrant ainsi les populations et les activités. L'ensemble est bien desservi par la traversée de l'A75 et A750, toutes deux gratuites et reliant les grands pôles de cet espace. La proximité de grandes villes, Montpellier, Béziers et Millau au nord induit également des interactions fortes et variées, potentielles sources de dynamisme ou de frein. Bassin de vie à part entière, le Cœur d'Hérault présente **une armature urbaine "multipolaire" avec trois bourgs-centres principaux** (Lodève, Clermont l'Hérault et Gignac) et plusieurs polarités secondaires (Montarnaud, Paulhan, le Caylar) pour un total de **84 821 habitants** (2022).

...aux enjeux multiples

Les nouveaux équilibres se créent dans le territoire du Pays Cœur d'Hérault et vers les territoires proches. En effet, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et celle du Clermontais intègrent pleinement l'aire urbaine de Montpellier (INSEE 2020) et pour partie le Périmètre de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Montpellier, ce qui, sur le plan de l'aménagement du territoire, soulève de nouveaux enjeux, pour répondre à de nouveaux besoins (déplacements, équipements, logements, consommation d'espace). L'un des enjeux réside donc dans **la capacité du territoire à assurer un dialogue « urbain-rural » constructif** et de qualité, afin d'éviter que le territoire du Pays Cœur d'Hérault ne devienne une frange, ou une limite, mais constitue bel et bien un territoire structuré et préservé, en lien avec ses voisins.



L'une des conséquences de cette position particulière du territoire du Pays Cœur d'Hérault s'exprime par **un taux de croissance démographique parmi les plus élevés de la Région** : depuis 2008, le Pays Cœur d'Hérault affiche un taux de croissance démographique annuel moyenne (TCAM) supérieur à celui du département de l'Hérault de 1.8%/an contre 1.3%. Le maintien d'un taux élevé formant un haut plateau s'exprime par la très **bonne accessibilité du Cœur d'Hérault via les autoroutes gratuites** et le développement **des transports collectifs** mais également par un prix du foncier encore accessible. A ceci s'ajoute **un cadre de vie préservé et de grande qualité**, ainsi **qu'un niveau d'équipements et de services importants** renforçant le bassin de vie.

Malgré ces caractéristiques et ce fort potentiel, ce territoire affiche toutefois **quelques signaux négatifs** : **fort taux de chômage, main d'œuvre moins bien qualifiée, déshérence des centres-bourgs, précarité énergétique et de mobilité, étalement urbain et économique, usage renforcé de la voiture individuelle...** Sans doute en raison de la proximité de la métropole montpelliéraine, l'économie, **dominée par de très petites entreprises**, est essentiellement **présentielle**. L'évolution rapide du territoire du Pays Cœur d'Hérault n'a pas permis non plus une réelle maîtrise de l'aménagement de son territoire avec **un étalement urbain au détriment du foncier agricole**. Il faut noter que la commune de Lodève a son hyper-centre identifié comme Quartier prioritaire Politique de la Ville.

Le Cœur d'Hérault, 15 années de gouvernance commune...

Cette organisation a abouti à la création de **trois Communautés de communes regroupées au sein d'une seule structure de coopération, le Pays Cœur d'Hérault** : le Lodévois et Larzac, le Clermontais et la Vallée de l'Hérault. Le Pays regroupant ainsi **77 communes** au total. Cette structuration sous forme de « Pays » depuis le début des années 2000 permet une ouverture très large sur l'ensemble des acteurs publics, privés ou associatifs du Cœur d'Hérault :

- avec la gouvernance même du Pays, qui inclut les représentants des **trois communautés de communes et des chambres consulaires à voix délibérative** (comité syndical), qui organise régulièrement des Conseils des maires (dans le cadre du SCOT notamment) ou la structuration de son action au sein de Commissions thématiques ouvertes à tous les conseillers communautaires et les professionnels du territoire,
- avec l'organisation régulière du **Conseil des maires** du territoire qui permet une consultation de toutes les Communes du Cœur d'Hérault.

- avec l'**Agence de développement économique et l'incubateur d'entreprises** du Cœur d'Hérault qui fonctionnent au quotidien avec les entreprises privées du Cœur d'Hérault (animation de Clubs d'entreprises, co-organisateur du Prix des TPE, ...) en lien avec les réseaux régionaux économiques,
- avec le **Comité de programmation LEADER**, qui associe des représentants élus et des représentants du secteur privé (chambres consulaires et structures de l'accompagnement agricole, collègues du Conseil de développement et associations représentatives...)
- avec, enfin, le **Conseil de développement du Cœur d'Hérault** qui fédère de nombreux partenaires associatifs du territoire, lieu privilégié pour la concertation avec la société civile locale.

Un projet de territoire renouvelé...

En tant que structure porteuse du GAL Cœur d'Hérault depuis 2007, le Pays Cœur d'Hérault a souhaité **engager la concertation pour élaborer une nouvelle stratégie LEADER pour 2023-2027**. Cette nouvelle stratégie se veut en complémentarité avec les autres dispositifs territoriaux régionaux en (CTO, Feder OS5) et concertée avec l'ensemble des acteurs et partenaires locaux.

L'élaboration de la nouvelle stratégie LEADER s'inscrit pleinement **dans le nouveau projet de territoire du Pays Cœur d'Hérault « le pays rêvé »** (à l'horizon 2030), fruit d'une large concertation engagée depuis 2021 auprès des acteurs et partenaires du territoire : actualisation des grilles AFOM dans le cadre des Commissions thématiques élargies du Sydel, sollicitations du Conseil de développement, enquête auprès de la population, « radio-trottoirs » sur les marchés de plein air, groupe de travail spécifique des élus, séminaire de territoire avec l'ensemble des partenaires (25 mars 2022), étude-action sur l'attractivité des entreprises et la RSE...

Le Projet de territoire “Le Pays rêvé” à l’horizon 2030 comporte 7 défis :



... dans lequel s'insère la nouvelle stratégie LEADER

La nouvelle stratégie LEADER est le fruit de temps de concertation spécifiques entre juillet et octobre 2022 associant les membres du Comité de programmation LEADER, du Comité technique et du Conseil de développement du Pays Cœur d'Hérault ainsi que les Commissions thématiques du Pays.

Adopté par le Comité syndical après passage au Comité de programmation LEADER, il se décline en **4 objectifs stratégiques** resserrés :

- **Objectif stratégique 1 : Agir pour une économie locale inscrite dans la bifurcation écologique, sociale et solidaire et pour une résilience agricole et forestière**

Pour inciter à vivre et travailler durablement en Pays Cœur d'Hérault, le développement économique et agricole du territoire doit s'orienter vers de nouvelles priorités avec l'objectif stratégique suivant : agir pour une économie locale inscrite dans la bifurcation écologique, sociale et solidaire et pour une résilience alimentaire, agricole et forestière.

Objectif stratégique 2 : Soutenir le bien-être territorial en Cœur d’Hérault

Cet objectif stratégique propose une politique de bien-être global soutenant le tissu d’acteurs locaux intervenant sur l’ensemble des déterminants du bien-être (liens sociaux, culture, activité physique, cadre de vie, emploi...) et favorisant la participation des citoyens acteurs à la vie locale et à l’action des services publics. Les projets les plus innovants et en capacité d’apporter au plus grand nombre seront privilégiés.

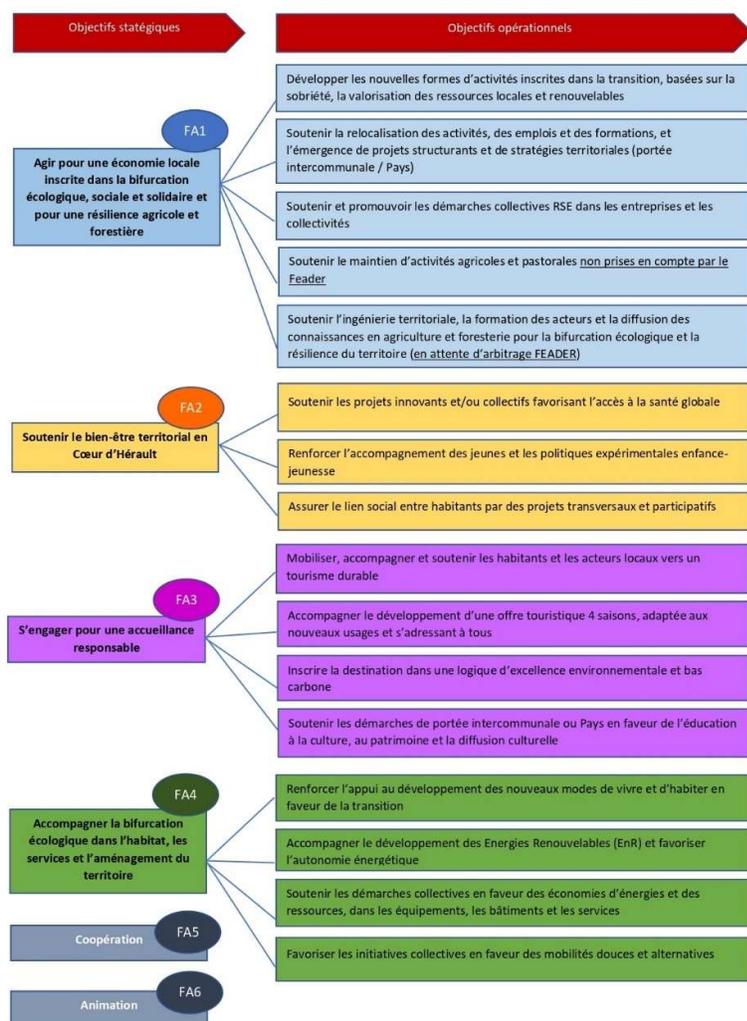
• **Objectif stratégique 3 : S’engager pour une accueilance responsable**

Le territoire doit répondre à des enjeux d’accueilance durable, en impliquant les habitants et les socio-professionnels au cœur de la stratégie, pour diffuser les flux touristiques dans le temps et l’espace (offre touristique « 4 saisons », maillage des sites phares et des sites secondaires). La transition vers un tourisme raisonné et la garantie d’un territoire préservé, doivent guider les actions. L’accueilance durable se traduit également par l’éducation à la culture et au patrimoine, en valorisant les ressources culturelles et patrimoniales, pour une meilleure appropriation par les jeunes et les habitants. Des actions structurantes, durables et diffuses sur l’ensemble du territoire permettront de répondre à ces enjeux de qualité de vie sur le Cœur d’Hérault.

• **Objectif stratégique 4 : Accompagner la bifurcation écologique dans l’habitat, les services et l’aménagement du territoire**

L’actualisation de la Charte de Pays à l’horizon 2030 comprend cet axe « Prendre la bifurcation écologique et énergétique ». Il s’agit d’engager le territoire dans un virage écologique et énergétique qui permet de relever réellement les défis de ce moment et pour les générations futures. L’urgence climatique et écologique doit être saisie résolument pour que le Cœur d’Hérault devienne un territoire exemplaire en matière de sobriété et d’excellence environnementale.

Logigramme de la Stratégie LEADER 2023-2027 du GAL Cœur d’Hérault



Une fiche action sur la coopération et une autre sur l’animation viendront compléter les objectifs stratégiques.

Une analyse de la correspondance (voir tableau dans le dossier de candidature) entre la stratégie du GAL et son inscription dans le Projet de territoire du Cœur d’Hérault, les thématiques prioritaires définies dans l’AAP LEADER et les objectifs du PSN et du PO FEDER-FSE+ montre les complémentarités et la plus-value du Programme LEADER :

- **Une plus-value de la stratégie LEADER** qui permet de rendre opérationnel le projet de territoire « Le Pays rêvé », et de répondre à l’ensemble des thématiques prioritaires de l’appel à projet LEADER,

- **Une complémentarité** avec les différents Objectifs stratégiques du PSN et avec la plupart des priorités du PO FEDER-FSE+.

Une stratégie qui se traduit par une proposition de maquette à hauteur de 3,6 millions d'euros dont 2,9 de FEADER...

Montants des financements prévus par Fiche-action du GAL sur le programme LEADER 2023-27						
Fiche-action n°	Nom de la Fiche-Action	Total des paiements prévus				Cofinancements identifiés (cf Fiches-actions)
		FEADER	Dépense publique nationale	Aide publique totale (FEADER + Dépense publique nationale)	%	
1	Agir pour une économie locale inscrite dans la bifurcation écologique, sociale et solidaire et pour une résilience agricole et forestière	988 160 €	247 040 €	1 235 200 €	33,7%	EPCI membres CD34, Région Occitanie Etat, ses services déconcentrés et organismes (ADEME...)
2	Soutenir le bien-être territorial en Cœur d'Hérault	454 400 €	113 600 €	568 000 €	15,5%	CAF, EPCI membres, CCAS, CIAS (objectif opérationnel n°2.2 et n°2.3) CD34, Région Occitanie (objectif opérationnel n°2.1 et n°2.2) ARS, Assurance Maladie, DRAAF (objectif n°2.1)
3	S'engager pour une accueilance* responsable	439 040 €	109 760 €	548 800 €	15,0%	EPCI membres, CD34, Région Occitanie Etat, ses services déconcentrés et organismes (ADEME...)
4	Accompagner la bifurcation écologique dans l'habitat, les services et l'aménagement du territoire	436 480 €	109 120 €	545 600 €	14,9%	EPCI membres, Communes, CD34, Région Occitanie Etat, ses services déconcentrés et organismes (ADEME...)
5	Coopération	100 000 €		100 000 €	2,7%	
6	Animation	533 333 €	133 333 €	666 667 €	18,2%	
	TOTAL	2 951 413 €	712 853 €	3 664 267 €	100,0%	

Cette estimation repose sur un recensement des actions potentielles réalisé durant la concertation et basé sur les actions les plus susceptibles d'être démarrées rapidement.

... qui repose sur un portage interne mutualisé...

La **cellule technique d'animation LEADER** décrite plus bas s'appuiera fortement sur l'expertise de **l'équipe pluridisciplinaire du SYDEL** et de ses compétences dans ses différents secteurs d'intervention : aménagement, développement économique, environnement, tourisme, culture et patrimoine, TIC... et travaillera en synergie avec **les services des 3 Communautés de communes et des chambres consulaires**.

Outre la participation active du DGS, Thierry LANIESSE (estimation 0,1 ETP) et de l'assistante de direction, RAIMUNDO Elvire (estimation 0,08 ETP), l'objectif est de mutualiser les missions de suivi entre CTO, ATI et LEADER afin d'avoir une vision globale sur les dossiers et en bénéficiant de l'expertise déjà acquise par les personnes ayant suivi les ATI et les programmes LEADER. Cela permet de mobiliser **jusqu'à 2,48 ETP** au total dont 2.3 sur **la cellule technique LEADER** :

MARECHAL Sandrine, Responsable LEADER. 0.90 ETP
 CARRAU Helene, Chargée de mission LEADER 0,90 ETP
 MADONNA Fabienne, Assistante LEADER. 0,50 ETP

... sur l'idée de faire du comité de programmation un lieu de pilotage, de mobilisation et d'échange sur la stratégie du GAL

L'appropriation des mécanismes liés à la procédure LEADER par les membres du Comité de programmation « resserré » (17 membres au lieu de 28 sur le précédent programme) est importante en début de programme. Afin d'assurer le bon démarrage du programme, l'organisation de **formation-action** des membres devraient contribuer à créer une interconnaissance propice aux échanges, une communauté d'acteurs avec quelques nouveaux principes :

. **Confirmer le principe de la sélection en opportunité des projets** par le CoPro en présentiel ou en distanciel, et systématiser la **programmation des dossiers par consultation écrite**, sauf en cas de modification substantielle du projet....

. **Expérimenter la notation directe des projets lors des Comités de programmation**, sur la base d'une grille de sélection simplifiée. Afin d'assurer la réussite de cet objectif, il est proposé d'associer dès le démarrage du programme, les membres du Comité de programmation et du Comité technique du GAL.

De plus, cette instance assurera la mise en œuvre, le suivi du plan de communication et de ses éventuelles rectifications, ainsi que son évaluation. Pour ce faire le plan de communication a identifié les différents publics qu'il conviendra de cibler (Public « averti », Public « prescripteur », Grand public).

En résumé,

Une nouvelle stratégie LEADER résolument tournée vers la bifurcation écologique, qui doit rendre opérationnel le projet de territoire « le Pays rêvé », avec une maquette ambitieuse et une organisation technique et politique encore plus à même de piloter ce nouveau programme 2023-2027, un programme LEADER maintenant bien identifié et très attendu par tous les acteurs du territoire.